

Homophobie : de la confusion aux menaces

Article rédigé par *Jean-Marie Huet*, le 18 juin 2006

Le projet de loi française contre l'"homophobie" remis le 9 juin par Jean-Pierre Raffarin aux associations de défense des homosexuels appelle trois remarques.

1/ La suprême perversion, en l'espèce, est d'assimiler homophobie et racisme.

Le racisme est une injure grave à l'homme : on ne choisit pas sa race, et une différence de traitement basée sur la race, l'ethnie, etc., est inadmissible. Tandis que la préférence sexuelle dit bien ce qu'elle veut dire : je choisis l'homo ou l'hétérosexualité. On peut bien sûr discuter sur l'inné ou l'acquis dans l'homosexualité ; ce n'est pas simple et il faut éviter les jugements tout faits, mais il reste que l'homosexualité pratiquée et revendiquée est un désordre grave de la Création et une offense au Créateur.

2/ L'homosexualité est une cause de déclaration de nullité de mariage en raison du canon 1095.3° du code de droit canonique : incapacité d'assumer les obligations du mariage en raison de causes de nature psychosexuelle. Si le projet de loi aboutit, les juges ecclésiastiques risquent d'être poursuivis s'ils déclarent, dans une sentence, que le mariage avec un(e) homosexuel(le) est nul. À suivre attentivement...

3/ On remarque que sur notre Terre, quand la nature est trop perturbée, elle rétablit les choses parfois violemment (ex. les inondations quand on construit trop près des rives et quand l'asphalte remplace les prairies) ? Je crois qu'il en sera de même lorsque la société humaine des pays dits développés aura été pervertie par les comportements éthiques aberrants et déviants, mais, alors, à quel prix ?

La décadence a parfois plongé dans les oubliettes de l'Histoire des civilisations qui nous ont précédé. Il va devenir de plus en plus difficile d'exprimer ses convictions chrétiennes, mais courage ! l'Esprit du Seigneur nous guidera.

Le père Jean-Marie Huet est canoniste, vicaire épiscopal du diocèse de Namur.

>>